

évaluation PARTENARIALE DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

SYNTHESE DES CONSTATS ET PISTES D'EVOLUTION POUR UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE PLUS EFFICACE

A l'issue des travaux menés en concertation avec l'ensemble des partenaires de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, le diagnostic de la politique fait ressortir **cinq constats principaux** :

Le décrochage scolaire est un processus multifactoriel complexe. La très grande diversité des interactions possibles entre facteurs internes et externes au système scolaire produit autant d'histoires et de cas différents que de décrocheurs. Le phénomène du décrochage interroge plus largement la responsabilité du système éducatif, notamment sa capacité à faire réussir les populations les plus défavorisées.

La mesure du décrochage scolaire est perfectible. Deux indicateurs, de flux (*taux de sortants sans diplôme du second cycle du secondaire*) et de stock (*taux de sortants précoces*), servent aujourd'hui à mesurer l'ampleur du phénomène. Ils présentent toutefois des limites notables en termes de périmètre, de déclinaison au niveau académique et de marge d'erreur.

La politique de lutte contre le décrochage scolaire est en construction, centrée aujourd'hui sur la remédiation et l'intervention. La prévention est peu structurée et ne fait pas l'objet d'une politique nationale, même si de nombreuses actions de prévention se développent localement.

Les moyens consacrés à la politique sont relativement modestes, quoique difficiles à évaluer car il existe peu de données consolidées sur les dispositifs, et les expérimentations menées ne sont pas toujours exploitées. L'allocation de ces moyens doit également être optimisée : les moyens aujourd'hui alloués aux actions de remédiation ne sont pas toujours efficaces, ces actions intervenant trop tardivement pour des élèves déjà très avancées dans le processus de décrochage.

Si le travail partenarial a notablement progressé en matière de remédiation et d'intervention aux travers des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, **le pilotage de la politique reste embryonnaire et inégal selon les territoires.** Il existe peu de pilotage national interinstitutionnel dédié au décrochage, le sujet étant le plus souvent traité dans des cadres connexes. Aux niveaux académique, régional et départemental, les partenariats sont

souvent hétérogènes. Des acteurs incontournables (élèves et leurs familles, enseignants, corps d'inspection, entreprises) sont également insuffisamment impliqués dans le pilotage de la politique.

Face à ces constats, le temps est désormais à la co-construction de **pistes d'évolution** de la politique de lutte contre le décrochage.

De premières orientations structurantes se dégagent à la lumière de ce diagnostic :

Les solutions et les réponses apportées aux décrocheurs doivent tenir compte de la très **grande diversité des cas rencontrés** et partir des besoins pour construire une offre structurée.

Une politique globale et intégrée de lutte contre le décrochage scolaire doit être mise en place sur les trois volets de prévention / intervention / remédiation. Cette politique doit mettre plus fortement l'accent sur la prévention.

La politique de prévention doit s'appuyer sur la mise en œuvre plus systématique **d'alliances éducatives au sein de l'école et de la classe**, en faisant collaborer des équipes éducatives et pédagogiques. Elle doit également accorder une place plus importante aux parents, en les impliquant davantage dans le projet pédagogique et éducatif de l'élève.

La politique de prévention doit proposer, au-delà des dispositifs pour les élèves, **des actions vers les personnels de l'éducation nationale**, en particulier les enseignants et les corps d'inspection pour le premier comme le second degré. **L'accompagnement et la formation des enseignants et des corps d'inspections** sont des leviers majeurs pour améliorer la réussite des élèves.

La définition d'un cadre partenarial clair de la politique, avec des chefs de file selon les domaines, est nécessaire ainsi que des évolutions autour de la prise en charge partenariale notamment des 16-18 ans. Elle doit favoriser la formation tout au long de la vie se déclinant de façon concrète dans des modalités de qualification progressives et des alternances et combinaisons formation/emploi variées.

La mesure du décrochage scolaire doit progresser à travers la stabilisation et l'articulation des objectifs, indicateurs et outils.

Le partage et la fiabilité des données sont à renforcer, à travers l'amélioration du fonctionnement du SIEI, mais aussi en cherchant à articuler ces données avec les travaux en cours autour de l'Identifiant National Elève (INE) et du Compte Personnel de Formation (CPF).

La diffusion d'une culture de l'expérimentation en matière de lutte contre le décrochage et **le recours plus systématique à l'évaluation** doivent permettre de mesurer les résultats des actions mises en place, d'éclairer les choix politiques et d'accélérer la mise en œuvre de solutions efficaces pour l'ensemble des élèves.

Enfin, la politique de lutte contre le décrochage doit bénéficier d'un **portage bien identifié et concilier objectifs affirmés**, autonomie dans les déclinaisons locales, soutien et appui des acteurs engagés et souplesse réglementaire.

Les travaux de l'évaluation de la politique de lutte contre le décrochage scolaire vont se poursuivre, toujours dans une **dynamique partenariale**, au travers notamment de visites terrain, de séances de travail avec les représentants nationaux et du comité de pilotage national.

Les objectifs de cette nouvelle phase consistent à valider **le niveau d'ambition de la politique** de lutte contre le décrochage scolaire, **construire et préciser** avec les acteurs concernés **des pistes de réforme** compatibles avec les réalités rencontrées au quotidien, et en cohérence avec les grandes réformes actuelles et les évolutions institutionnelles : politique de l'éducation prioritaire, politique de réussite éducative, rythmes scolaires, refondation de l'orientation, numérique éducatif, loi sur la formation professionnelle.

Il s'agira également d'identifier les leviers à mobiliser au service de cette ambition et les modes opératoires possibles pour arriver à des mesures concrètes et opérationnelles de mise en œuvre.